

Acte de candidature de la Coupe d'Europe 2027

À retourner au siège de la Fédération Française des Artisans Fleuristes **le lundi 15 juin au plus tard.**

Votre dossier de candidature devra comporter les éléments suivants :

- une lettre de motivation d'une page maximum
- un CV
- un budget prévisionnel de vos coûts (matériels, fleurs, déplacement, hébergement) et de votre financement
- un planning de préparation et d'entraînement
- la composition de votre équipe (les membres de votre équipe devront être à jour de leur adhésion à la FFAF pour 2026 et 2027)

17 rue Janssen – 75019 Paris – Tél. : 01 40 40 25 00 – info@ffaf.fr

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse personnelle : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Mobile : _____

Mail : _____

Raison sociale de l'entreprise : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Mail : _____

Avez-vous déjà participé à des concours ? OUI NON

Si OUI le(s)quel(s) : _____

Avez-vous obtenu un ou plusieurs titre(s) ? OUI NON

Si OUI le(s)quel(s) : _____

Je m'engage à être présent aux côtés de la F.F.A.F durant deux salons professionnels

Date et signature :

Toute candidature sera examinée par la commission nationale des Concours de la Fédération des Artisans Fleuristes. Règlement du concours sur le site www.ffaf.fr

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre candidature. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de la Fédération Française des Artisans Fleuristes (F.F.A.F.). Déclaration CNIL n° 1808741. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la F.F.A.F. - 17 rue Janssen – 75019 Paris – info@ffaf.fr
Ces données sont susceptibles d'être transmises à nos partenaires et membres (chambres syndicales, unions, associations et corporations de fleuristes).

Si vous ne le souhaitez pas, cochez la case ci-contre.